

DECRET N° 2000-77 DU 21 FEVRIER 2000

Portant approbation du budget prévisionnel
du Centre national d'essais et de recherches
des travaux publics (CNERTP) pour
l'exercice 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- VU le décret n° 96-617 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Travaux publics et des transports ;
- VU le décret n° 83-455 du 23 décembre 1983 portant approbation des Statuts du C.N.E.R.T.P. ;
- Sur rapport du ministre des Travaux publics et des transports ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 février 2000,

DECRETE :

Article 1er. – Est approuvé, le budget prévisionnel du Centre national d'essais et de recherches des travaux publics (C.N.E.R.T.P.) pour l'exercice 2000, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Février 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



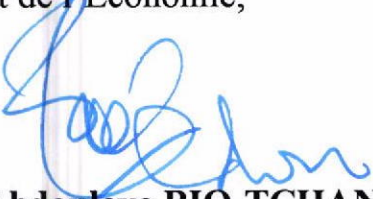
Mathieu KEREKOU. –

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



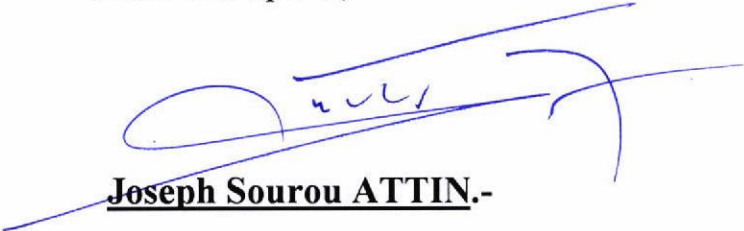
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Joseph Sourou ATTIN.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MTPT 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-